

Barème infraction code de la route et délits par thème ; pdf ;

Infraction code de la route	Amende (maximum)	Retrait de points	Suspension de permis (maximum)	Dispositions complémentaires possibles
Transport interdit d'un enfant de moins de 10 ans en place avant du véhicule				
Conduite sans permis - DELIT				
Défaut de port du casque				
Conduite malgré la suspension du permis de conduire - DELIT				
Délit de fuite - DELIT				
Conduite sans assurance				
> 50 Km/h : Dépassement de plus de 50 Km/h de la vitesse autorisée - DELIT				
Conduite en état d'ivresse et après usage de stupéfiants - DELIT.				
0 à 20 Km/h : Dépassement de la vitesse autorisée inférieur à 20 km/h lorsque la vitesse est limitée à 50 Km/h.				
Conduite sous emprise de stupéfiants - DELIT.	Correctionnel			
Franchissement de la bande d'arrêt d'urgence				
Circulation sur la bande d'arrêt d'urgence				
Changement de direction sans clignotant				
Refus de se soumettre à un dépistage de stupéfiants - DELIT.				
Non respect de la distance de sécurité				
Non port de la ceinture				

Arrêt ou stationnement gênant				
Gêne ou entrave à la circulation				
Chevauchement de ligne continue				
40 à 50 Km/h : Dépassement entre 40 Km/h et inférieur à 50 Km/h				
Franchissement de ligne continue				
Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation				
20 à 30 Km/h : Dépassement entre 20 Km/h et inférieure à 30 Km/h de la limite autorisée.				
Arrêt ou stationnement au delà du temps réglementaire				
Refus de priorité (piétons & intersections)				
Conduite en état alcoolique avec plus de 0,5 g/l et moins de 0,8 g/l d'alcool dans le sang.				
Non présentation des papiers dans les 5 jours				
30 à 40 Km/h : Dépassement entre 30 Km/h et inférieure à 40 Km/h de la limite autorisée.				
Transport d'un passager de moins de 18 ans non attaché				
Dépassement d'un véhicule par la droite				
Circulation avec un pneumatique détérioré				
Dépassement dangereux				
Non respect du stop ou d'un feu rouge (fixe ou clignotant)				
Exécution d'un marche arrière ou d'un demi-tour sur autoroute				
Refus de se soumettre à la vérification d'alcoolémie - DELIT.				
0 à 20 Km/h : Dépassement de la vitesse autorisée inférieur à 20 km/h lorsque la				

vitesse maximum est supérieure à 50 Km/h.				
Arrêt ou stationnement dangereux				
Circulation en sens interdit				
Transport, détention, usage d'un appareil destiné à déceler ou perturber les contrôles de vitesse				
Conduite en état alcoolique avec 0,8 g/l ou plus d'alcool dans le sang - DELIT.				
> 50 Km/h récidive : Récidive dépassement de plus de 50 Km/h de la vitesse autorisée - DELIT				

